



République d'Haïti

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

DIRECTION GENERALE

UNITE DE COORDINATION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DU NORD-OUEST

**DIAGNOSTIC EDUCATIF DU DEPARTEMENT DU NORD-OUEST
NOVEMBRE 2019**

Financé par l'Union européenne dans le cadre du projet
« Améliorer le système éducatif haïtien par la planification et le pilotage stratégique »
(FED/2018/399-739), avec l'appui technique de l'IPE-UNESCO

La Carte du Département du Nord-Ouest

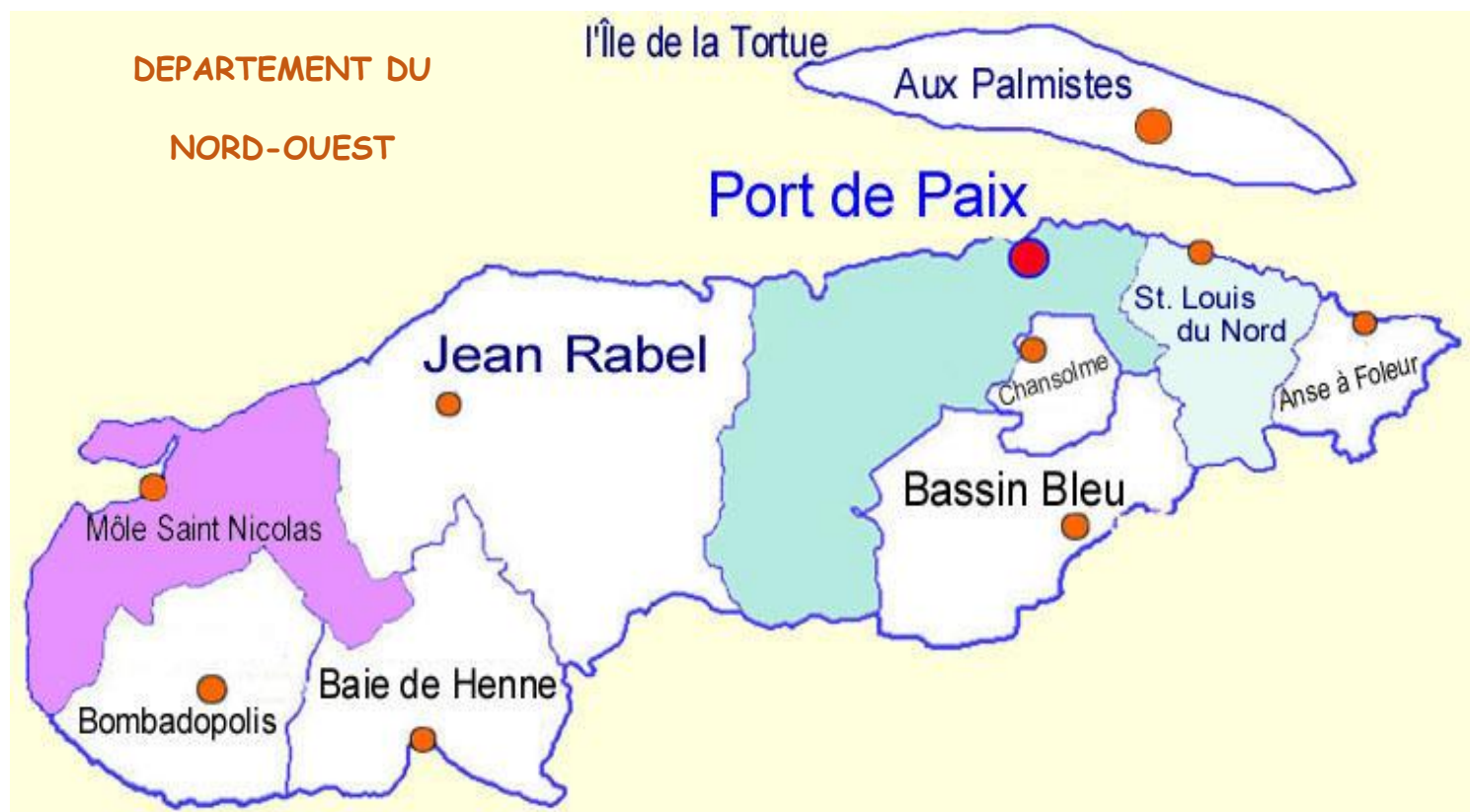


TABLE DES MATIERES

Tableaux.....	5
Figures.....	5
Acronymes	5
Introduction.....	7
1. Contexte d'Évolution du département	8
1.1. Démographie	8
1.2. Géographie et climat	8
1.3. Environnement	9
1.4. Economie	9
1.5. Contexte culturel et religieux.....	10
2. L'EVOLUTION DE LA COUVERTURE SCOLAIRE.....	11
2.1 Organisation du MENFP	11
2.2 Structuration du système éducatif	12
2.3 Analyse de la couverture scolaire	14
2.4 Evolution des effectifs	14
2.5 Analyse de l'évolution de l'accès	15
2.6 Analyse de l'évolution de la participation	16
3. L'efficacité et la qualité du service d'éducation	18
3.1 L'efficacité interne	18
3.2 La qualité de l'éducation	21
3.2.1 Qualification des enseignants	21
3.2.2 Ratio élèves/maitre	22
3.3.3 Infrastructures scolaires	23
3.3.4 Les résultats scolaires de 2015 à 2017	26
3.3.5 Temps d'apprentissage	27
Annexes	29
Annexe A : Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic	29

Annexe B : Contexte historique	31
Annexe C: Les communes du département.....	32

TABLEAUX

Tableau 1 Population scolarisable par cycle d'enseignement.....	14
Tableau 2 Evolution des effectifs scolaires par niveau d'enseignement de 2015-16 à 2018-19.....	15
Tableau 3 Proportion d'écoles disposant de latrine et d'eau potable.....	25
Tableau 4 Temps d'apprentissage fourni en 2018-2019	28

FIGURES

Figure 1 Organigramme du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.....	11
Figure 2 Organisation du système éducatif haïtien	13
Figure 3 Evolution du TBA de 2015-16 à 2018-19.....	16
Figure 4 Evolution des TBS de 2015-16 à 2018-19.....	17
Figure 5 Taux de promotion dans le fondamental (2015-16)	18
Figure 6 Taux de redoublement dans le fondamental 1&2 (2015-16)	19
Figure 7 Analyse des taux d'abandon dans le fondamental 1&2 (2015-16).....	20
Figure 8 Évolution du taux d'encadrement élèves/Maitre;fondamental de 2015 à 2018	23
Figure 9 Répartition des écoles logeant dans des bâtiments construits à cet effet, par milieu et par sexe (2015-2016)	24
Figure 10 Répartition des écoles disposant de cantine scolaire, selon le secteur et le milieu (2015-2016)	26
Figure 11 Évolution des résultats des évaluations de 9ème AF de 2015 à 2017	26
Figure 12 Évolution des résultats des évaluations de PHILO de 2015 à 2017	27

ACRONYMES

ADEMA	Ansanm pou yon Demen Miyò an Ayiti
AF	Année Fondamentale
BDS	Bureau du District Scolaire
BIZ	Zone d'Inspection Scolaire
CF	Cycle du Fondamental
DCQ	Direction du Curriculum et de la Qualité
DDE	Direction Départementale d'Education
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération Externe
IDE	Initiative Développement
IHSI	Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
ODD4	Objectif de Développement Durable 4
PNEC	Programme de Nationalisation des Ecoles Communautaires
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation

TNA Taux Net d'Admission
UNICEF United Nations International Children's Emergency Fund ¹

¹ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

Le développement d'Haïti est l'un des refrains qui ne cesse de retentir au milieu des acteurs et observateurs ainsi que des simples citoyens. Haïti a été longtemps convoité pour sa luxuriance tropicale formée de chaînons montagneux séparés de terres fertiles à bananiers, cannes à sucre, caféiers et cotonniers. Autrefois appelée « perle des Antilles », elle est aujourd'hui devenue la « pelée des Caraïbes » en raison de la déforestation très rapide qui transforme les paysages verdoyants en terrains rougeâtres et secs. Alors la population s'appauvrit et la sous-nutrition se développe. À ce propos, Chamley Hervé écrit : « la pression anthropique excessive a profondément déséquilibré les géo-et biosystèmes superficiels, en même temps que le niveau économique du pays s'effondrait »². Le département du Nord-Ouest d'Haïti n'est nullement exempt de cette situation lamentable. D'ailleurs, Edmond Magny a fait la radiographie de l'environnement d'Haïti et écrit à propos : « la presqu'île du Nord-Ouest apparaît dans toute sa nudité, au sens biophysique du terme. La réverbération provoquée par le sol jauni, brûlé par le soleil est ponctuée d'une rare végétation, rabougrie de surcroît. Elle est étonnante par sa sécheresse actuelle »³.

En conséquence, le binôme érosion-déboisement s'impose brutalement et devient même celui qui s'impose le plus à la vue, à la vie et pose le problème angoissant de la survie quotidienne dans le Nord-Ouest. En dépit de tout, le Nord-Ouest accueille plusieurs Organisations Non Gouvernementales qui œuvrent chacune dans un secteur ou sous-secteur quelconque. Pour le secteur éducatif, nous pouvons citer ADEMA, IDE, UNICEF, Compassion International, World Vision, etc. Pourtant, la DDENO relate un certain manque de cohérence dans les programmes visant à adresser les vrais problèmes du secteur éducatif.

L'exercice de planification est principalement mené par le niveau central (à Port-au-Prince), alors qu'il devrait être délégué aux 10 départements de sorte à ce que la réalité de chaque zone, dans tous les secteurs et sous-secteurs, soit prise en compte pour assurer un développement harmonieux et équilibré d'Haïti. C'est particulièrement le cas dans le secteur éducatif. C'est peut-être le constat partagé de l'UNESCO et de l'Institut International de planification de l'Éducation en apportant leur appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) dans le cadre d'un partenariat pour aider à la formation en planification et au pilotage stratégique du système éducatif haïtien.

Au niveau de ce département, nous avons l'obligation de relater la réalité du département au fur et à mesure que nous avançons dans cette formation. Les données sur le département sont nécessaires pour aider au diagnostic réel du Nord-Ouest. Cependant, elles ne sont pas disponibles. La Direction de la planification et de la Coopération externe (DPCE) sur la base des données du recensement scolaire 2015-2016 et le travail de projection de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique a fourni des données facilitant le calcul de certains indicateurs. Il faut signaler que les données fournies sont des estimations appréciables. Elles permettent une ébauche de diagnostic pour mieux comprendre la tendance. Mais elles

² CHAMLEY Hervé (2002), *Environnements géologiques et activités humaines*, Paris, Éditions Vuibert, p.327

³ Magny Edmond (2008), *Haïti, Ressources Naturelles, environnement : une nouvelle approche*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, p.86

ne remplacent pas une cueillette des données beaucoup plus fiables dans chaque direction départementale et établissement scolaire des différents districts.

Dans ce document qui est une ébauche de diagnostic des divers facteurs ayant des impacts sur l'éducation des enfants dans le Nord-Ouest, nous allons présenter succinctement les cadres historique, démographique, géographique, environnemental du département et leur impact sur l'éducation. Qu'il soit l'écho des voix retentissantes de nos mornes dénudés et de nos plaines desséchées aux oreilles des décideurs politiques et économiques afin de mener une politique éducative intégrée sachant que l'éducation est transversale à tout développement durable.

1. CONTEXTE D'ÉVOLUTION DU DÉPARTEMENT

1.1. Démographie

La population du Nord-Ouest est estimée en 2015 à 728 807⁴ habitants soit une densité de 347 hab/km². Au niveau urbain y compris les quartiers, on compte 203 568 habitants contre 525 239 habitants au niveau rural. Le Nord-Ouest, au cours de 2016-2017, connaît un taux de croissance démographique de 2,1%. Le Nord-Ouest évolue dans des conditions socio-économiques difficiles que nous démontrerons plus loin.

Quel que soit le groupe d'âge considéré, la population est en hausse constante. L'augmentation incessante de la population a des incidences néfastes sur la vie des habitants et sur l'environnement. Il est observé des constructions anarchiques, faisant cohabiter marchés et établissements scolaires, où le bruit des marchands détaillants perturbe la dynamique enseignement/apprentissage. La quasi-totalité des établissements scolaires fonctionne dans des bâtiments non appropriés. Non seulement l'existence de petits marchés presque à travers toutes les rues de la ville entrave la circulation, mais aussi cette situation contribue à rendre plus difficile la vie éducative.

1.2. Géographie et climat

Le Département du Nord-Ouest se trouve au 6^{ème} rang du point de vue de l'espace occupé des 10 départements géographiques, avec une superficie de 2103 km². Il est borné au Nord par l'Océan Atlantique et le canal de la Tortue, au Sud par le département de l'Artibonite et le golfe de la Gonâve, à l'Est par le Département du Nord et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région du Nord-Ouest est dominée par une chaîne de montagnes de direction est-ouest morcelée en plusieurs massifs et hauts plateaux dont les altitudes de 400 m à l'Ouest, sur le plateau de Bombardopolis, à 1183 m à l'est au Haut Piton, point culminant de la presqu'île. Le versant nord et le versant sud de cette chaîne de montagne sont relativement symétriques. Ces massifs et plateaux rendent l'accès aux établissements scolaires très difficiles⁵.

⁴ IHSI [PDF] (Fr) *Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et Densité estimés en 2015, au niveau des différentes unités géographiques*, Mars 2009, p.42

⁵ PNUD, *Livre Blanc du Nord-Ouest*, Éléments de la problématique départementale (version de consultation, Juillet, 1997, p.14.)

Cette difficulté se manifeste encore plus dans les saisons pluvieuses, compte tenu des rivières et des ravins qui traversent les différentes zones du département. Les précipitations varient d'une région à une autre. A titre d'exemple, des enfants dans les environs d'Anse-à-Foleur, de Baie-de-Henne, de Bombardopolis, de Jean Rabel et de l'île de La Tortue sont obligés, pour la plupart, de traverser sept fois une rivière pour accéder à l'établissement scolaire. À Port-de-Paix, par exemple, il pleut surtout d'octobre à décembre et la population est souvent victime d'inondations. Ces averses contribuent à la paralysie des classes, puisque certains établissements servent d'abris provisoires lors des inondations.

Les périodes pluvieuses alternent avec les périodes sèches. En ce qui a trait aux périodes sèches, l'impact se fait surtout sentir sur le plan économique. L'agriculture et l'élevage étant les activités dominantes de certaines zones, un manque de pluie met en péril les champs et les bétails qui constituent les principales sources de revenu des parents. Ce qui justifie le fort taux d'abandon souvent constaté durant ces périodes.

1.3. Environnement

La pauvreté endémique est criante au niveau du département. La population s'accroît à un rythme inquiétant, tandis que les conditions d'existence deviennent plus difficiles. Soumise à des aléas de toute nature pour survivre, elle se voit obliger de détruire son propre environnement. Cette tendance encourage le déboisement et généralement la détérioration des ressources naturelles (eaux, sol, forêt). Ce phénomène a un impact sur l'économie du département. Ainsi, la production agricole a considérablement régressé. Le débit des sources ainsi que l'étiage des rivières sont considérablement affectés. Le Nord-Ouest ne dispose plus de forêts, sauf dans les communes d'Anse-à-Foleur et de Saint Louis du Nord où on trouve encore une végétation. L'abattage des bois constitue un problème grave. Les coupes sont faites de manière irrationnelle dénudant les terres et les versants des montagnes. L'exploitation irrationnelle des carrières des matériaux de construction contribue également à la dégradation de l'environnement. Elle provoque l'affouillement du lit des rivières et détériore la chaussée. Les sites historiques et naturels du Nord-Ouest tendent à disparaître. Il n'existe pas d'institution locale qui en assure la protection.

1.4. Economie

La situation économique du Nord-Ouest n'est pas très évoluée. Les activités se circonscrivent surtout au niveau du secteur primaire et du secteur informel. Elles gravitent autour de Port-de-Paix qui reste la ville la plus attractive du département, même si dans les autres communes il y a des activités de marché considérables (voir annexes).

Les communes de Saint Louis du Nord et d'Anse-à-Foleur offrent une végétation luxuriante et sont longées par des kilomètres de côtes réputées pour être très poissonneuses. Les régions de Bassin Bleu et de Port-de-Paix sont caractérisées par des cultures arboricoles au niveau de la Vallée des Trois-Rivières. Dans les plaines, la culture de bananes domine. Elle est facilitée, pour la plupart, par le fonctionnement de systèmes d'irrigation, tandis que vers l'ouest, sauf sur le parcours de certaines rivières (Jean Rabel, Mare Rouge), le paysage présente un aspect désertique dominé par les cactus. C'est le cas du Far West, région occidentale du département, regroupant les communes de Jean Rabel, Bombardopolis, Môle Saint Nicolas

et Baie de Henne. Les communes côtières offrent de grandes possibilités pour le développement de la pêche. Les possibilités de la côte du Môle Saint Nicolas sont très évidentes. Cependant, certaines contraintes encouragent la régression de l'agriculture. Les exploitations, dont la taille moyenne ne dépasse pas 1.5 ha, sont mal équipées et souffrent du manque d'infrastructure (routes, dépôts, etc.). La production agricole n'est pas assez diversifiée. La production et la commercialisation sont handicapées par un degré d'organisation très maigre, et par un système de crédit non accessible aux exploitants agricoles.

Le secteur secondaire est encore à l'état embryonnaire. Il est peu développé. Il repose sur l'artisanat et la petite industrie. Les activités souffrent du manque d'équipement adéquat et d'encadrement, et de la non-disponibilité de capitaux et de crédits. Le secteur tertiaire, second en importance, est dominé par le petit commerce. Les activités se concentrent à Port-de-Paix et à un degré moindre à Saint Louis du Nord et à Jean-Rabel. Le département est sous administré. Port-de-Paix, chef-lieu du département, est doté d'une représentation déconcentrée des différents services administratifs (voir Annexe C pour les potentialités de chaque département).

L'infrastructure sociale (sanitaire et scolaire) souffre du manque d'équipements et de personnels. La desserte en eau n'est pas assurée dans toutes les communes. Parfois l'eau est douteuse et provoque des maladies contagieuses. Le service d'électricité est presque inexistant, car l'approvisionnement est soumis à des aléas divers.

Cet état de fait du niveau économique et social a un impact direct sur la scolarisation des enfants. Dans le département du Nord-Ouest, le secteur non public occupe environ 75% de l'offre scolaire⁶. Hormis certains programmes de parrainage, le secteur non public est financé directement par les parents. Alors, une activité sociale et économique en berne pourrait avoir une lourde conséquence sur la scolarisation des enfants. L'augmentation de la population est pour la plupart découlée des gens sans métiers provenant des milieux ruraux à la recherche d'un mieux-être. Cette situation alimente le nombre de personnes qui se trouvaient déjà au chômage. Étant donné que les migrants font face à des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, il devient encore plus difficile pour ce groupe de se procurer des biens et services nécessaires. À cet effet, beaucoup d'enfants sont obligés d'abandonner l'école pour occuper les rues en quête d'une subsistance quotidienne. De plus, il est démontré que l'augmentation rapide de la population rend plus difficile l'accès aux centres d'établissement scolaires du secteur public, puisque l'offre n'est pas en adéquation avec la demande sociale d'éducation.

1.5. Contexte culturel et religieux

Les activités culturelles et religieuses (Guédée, rara, combat de coqs, église) sont fréquentes dans le Nord-Ouest. La gaguère⁷ constitue l'activité culturelle la plus répandue dans le département. Les représentations théâtrales sont aussi très fréquentes dans les villes comme dans les sections communales, au cours certaines périodes de l'année, notamment lors des vacances d'été et en décembre. Mais, il n'existe ni de troupes, ni de salles destinées à cette fin. Il faut également noter que la ville de l'Anse-à-

⁶ Taux calculé suivant les données estimatives de la DPCE 2015-2016.

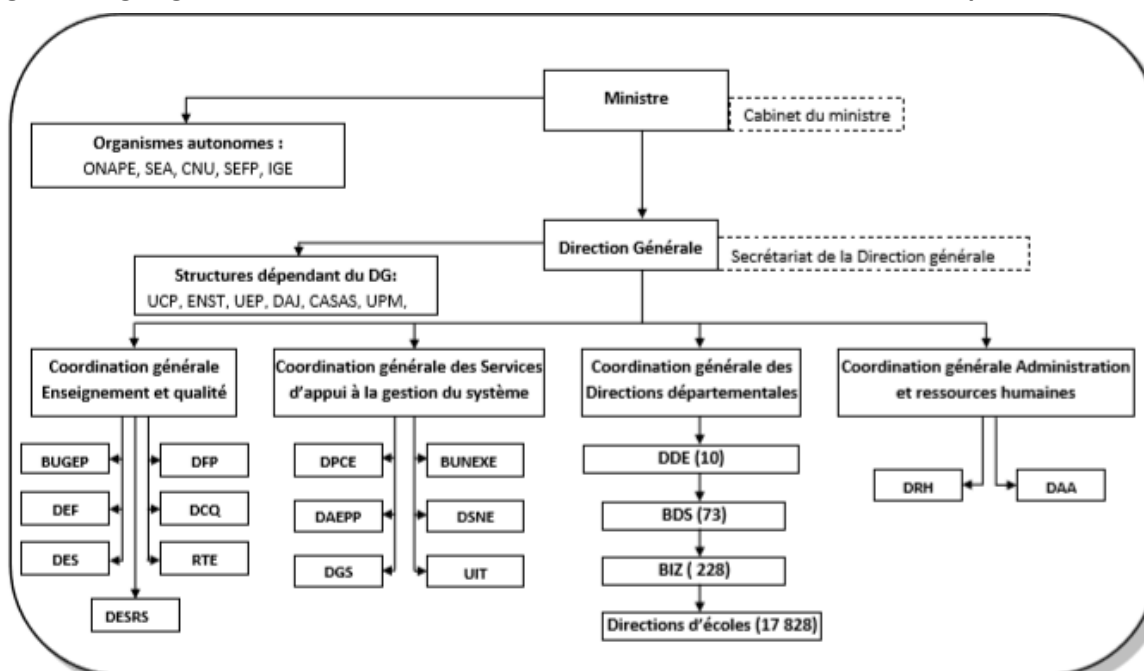
⁷Espace où l'on fait des paris sur le combat de coqs

Foleur reçoit régulièrement des pèlerins se vouant à Sainte-Anne. La région de « la ville au camp » (commune de Saint Louis du Nord), situé à 6 km de Port-de-Paix, est réputée pour ses activités mystiques. En général, le Nord-Ouest regorge de confessions religieuses. Qu'elle soit protestante et ses corollaires, catholique ou vodouisante, la pratique de différents cultes religieux entrave l'éducation de beaucoup d'enfants. Les établissements scolaires ayant une affinité protestante ou catholique, exigent aux enfants de pratiquer le culte dont l'établissement se fait apôtre. Dans le cas contraire, les enfants seraient obligés d'abandonner l'établissement ou de subir le châtement décidé par la direction de l'établissement. L'éducation qui devrait être laïque devient une affaire religieuse.

2. L'EVOLUTION DE LA COUVERTURE SCOLAIRE

2.1 Organisation du MENFP

Figure 1 Organigramme du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle



Source: Recensement scolaire 2015/2016 (MENFP, 2015)

Dans le souci d'accomplir sa mission de manière efficace, le MENFP est composé de structures centrales et déconcentrées (voir figure 1 ci-dessus). Les grandes orientations et les décisions politiques sont prises au niveau de l'administration centrale composée du Cabinet du Ministre, d'une Direction Générale à laquelle sont rattachées des directions administratives et techniques chargées des différents aspects ou niveaux du système et une Direction Générale Adjointe (DGA-DDE). Cette dernière assure la coordination des structures déconcentrées qui sont : les Directions Départementales d'Education (DDE), les Bureaux de District Scolaire (BDS) et les Bureaux d'Inspection de Zone (BIZ). Ces structures déconcentrées ont pour mission principale d'opérationnaliser les directives émanant de l'administration centrale. L'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle sont coordonnées respectivement par la

Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation et l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) qui sont des structures autonomes du MENFP. Concernant l'enseignement supérieur, il est pris en charge par la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) du MENFP. Toutefois, il convient de relater l'importance du rectorat de l'UEH dans la gouvernance de ce sous-secteur.

2.2 Structuration du système éducatif

La structuration actuelle du système éducatif date de la réforme Bernard de 1981, réforme mise en œuvre que partiellement et réorganisant le système éducatif haïtien en secteur formel et secteur non formel (Voir figure 2 ci-dessous).

A. Secteur Formel

Le secteur formel comprend:

(i) L'éducation de la petite enfance

L'éducation de la petite enfance fait référence à la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans. Pour les enfants âgés de 0 à 2 ans, elle est opérée au sein des garderies et au sein des centres d'éducation préscolaires pour les enfants de 3 à 5 ans. Ce niveau d'enseignement n'est pas encore obligatoire, toutefois, dans la démarche de mettre en place l'enseignement fondamental complet, l'Etat annexe l'éducation préscolaire des 3-5 ans à l'enseignement de base (deux premiers cycles du fondamental).

(ii) L'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental prend en charge les enfants de 6 à 14 ans, il dure 9 années et est divisé en trois cycles : le premier de 4 ans, le deuxième de 2 ans et le troisième de 3 ans. Le but de ce niveau est de fournir aux enfants un socle donné de connaissances générales, scientifiques et techniques devant servir de base essentielle à leur accession au niveau secondaire ou dans le milieu du travail au travers des filières préprofessionnelles du 3^{ème} cycle. Dans ce niveau d'enseignement, les élèves rencontrent deux examens nationaux d'Etat : le premier conditionne le passage au troisième cycle et le second détermine le passage à l'enseignement secondaire.

(iii) L'enseignement secondaire

Ce niveau d'enseignement doit fournir aux élèves « les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité de production et à préparer l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire ». Suite à la réforme de ce cycle d'enseignement en 2007 annexant les trois premières années de l'ancien secondaire au niveau primaire pour constituer l'enseignement fondamental de trois cycles, le nouveau secondaire est structuré en 4 années et comprend 3 filières : une filière générale, une filière pédagogique et une filière d'enseignement technique. Il est sanctionné par le diplôme de fin d'études classiques, le Baccalauréat. Toutefois, seule la filière générale jusqu'à date est opérationnelle. Elle est divisée en quatre série : SVT (Sciences de la Vie et de la Terre), SMP (Sciences Mathématiques et Physique), SES (sciences Économiques et Sociales) et LLA (Lettres, Langue Art et musique).

(iv) La formation technique et professionnelle

La formation professionnelle est structurée en filières et la durée de formation varie en fonction de la filière choisie. Cette formation est offerte à travers soit la voie formelle regroupant les Centres de Formation Professionnelle (CFP) qui est sous la tutelle de l'INFP/MENFP ou d'un autre Ministère (MAST, MARNDR et MTPTC, MSPP) dépendamment de la spécialité de la formation, soit via la voie informelle avec le système des apprentis.

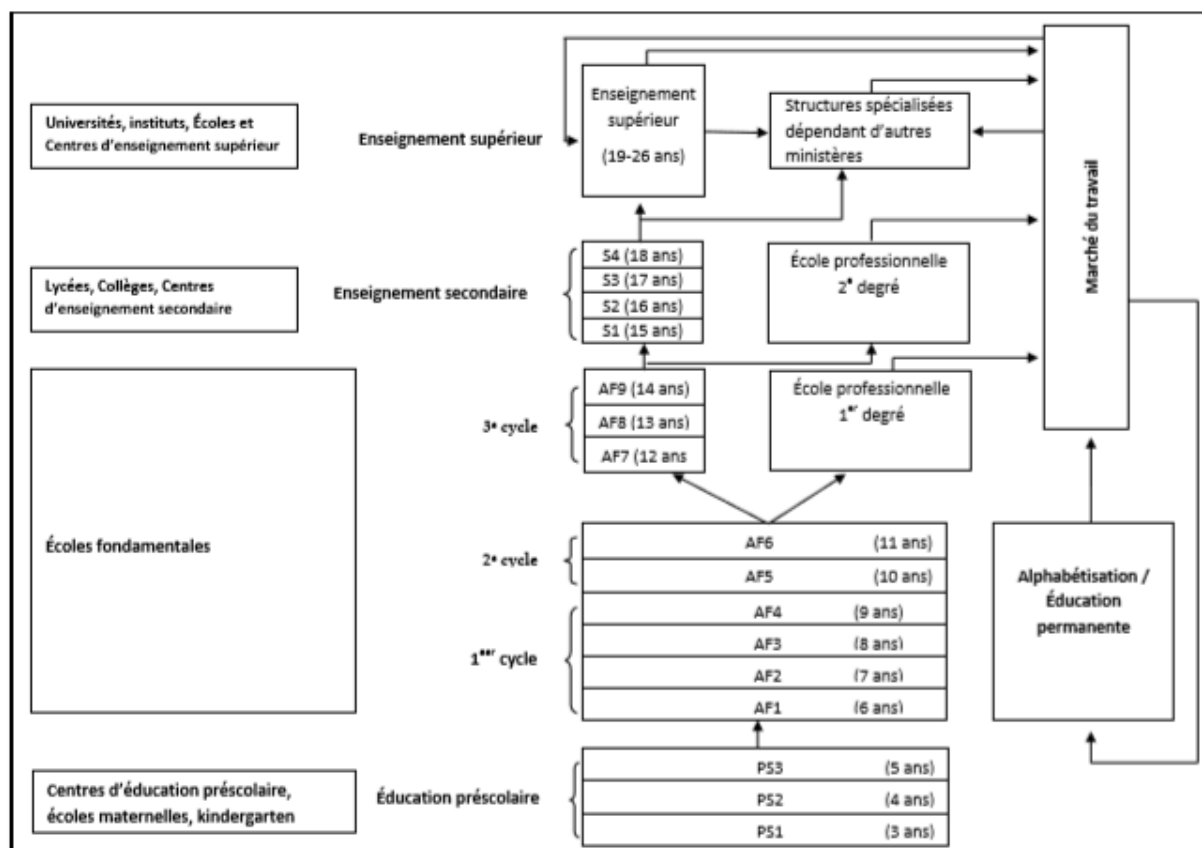
(v) L'enseignement supérieur

L'accès à ce niveau d'enseignement est conditionné par l'obtention du diplôme de fin d'études classiques et, dans la majeure partie des cas, par la réussite d'un concours d'admission. Il comprend l'enseignement universitaire offert au sein d'une université ou d'un établissement reconnu par l'Etat et l'enseignement non universitaire qui a une visée plutôt pratique permettant à l'étudiant d'intégrer rapidement le marché du travail. L'enseignement universitaire comprend la licence en 3 ou 4 années, le master en 2 ans et le doctorat.

B. Secteur non-formel

Le secteur non formel prend en charge l'alphabétisation et la post-alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus.

Figure 2 Organisation du système éducatif haïtien



Source: Recensement scolaire 2015/2016 (MENFP, 2015)

Quoique l'éducation soit un bien public, toutefois en fonction des sources de financement des établissements scolaires, on assiste à la coexistence du secteur public et du secteur non-public qui assure plus de 90% de l'offre d'éducation. Le secteur public regroupe les établissements scolaires gérés et financés par le MENFP et les écoles congréganistes financées partiellement par le MENFP à travers la prise en charge du salaire des enseignants. Ces écoles congréganistes, en raison de leur mode de sélection, de l'importance qu'y occupent les pratiques religieuses et, dans certains cas, des frais de scolarité élevés, sont souvent perçues comme des établissements non-publics.

2.3 Analyse de la couverture scolaire

Le recensement scolaire 2015-2016 relate que le département du Nord-Ouest disposait de 627 établissements scolaires offrant l'éducation préscolaire, 1146 fournissant le niveau de l'enseignement fondamental et 152 offrant l'enseignement secondaire. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, seulement 7% des effectifs scolarisés du pays se trouvait dans le département du Nord-Ouest, répartis dans les 1146 écoles fondamentales, dont 209 publiques et 152 écoles secondaires dont 27 lycées.

2.4 Evolution des effectifs

Effectifs scolarisables:

Tableau 1 Population scolarisable par cycle d'enseignement

	2015	2016	2017	2018
Préscolaire : 3-5 ans	57 779	58 007	58 203	58 369
Fondamental 1 et 2 : 6-11 ans	106 164	106 734	107 332	107 933
Fondamental 3 : 12-14 ans	49 186	49 439	49 729	50 042
Secondaire : 15-18 ans	62 455	62 729	62 901	63 039

Source : Estimations faites par la DPCE sur la base des projections de l'IHSI en 2007

Durant la période de 2015 à 2018, la population d'âge légal pour le préscolaire (3-5 ans) a crû avec un taux annuel moyen d'accroissement de 1.0%, celle du fondamental (6-14 ans) de 1.01% et celle du secondaire (15-18 ans) de 1.0%. De façon générale, la population scolarisable à tous les niveaux d'enseignement a connu une croissance plus ou moins stable mais faible, ce qui se traduit par une faible pression sur le système éducatif dans le Nord-Ouest.

Effectifs scolarisés:

Au niveau de l'éducation préscolaire, les effectifs d'enfants ont connu une croissance globale de 6% tant pour les garçons que pour les filles entre 2015-16 et 2018-19. Un grand nombre de parents ne sont pas en mesure d'assumer les coûts de l'éducation préscolaire qui sont presque au même niveau et parfois même plus que ceux de l'enseignement universitaire. Un premier facteur qui limite la demande sociale d'éducation pour le préscolaire. L'éducation préscolaire est fournie majoritairement par des prestataires non-publics et est, géographiquement, inégalement répartie. Notamment en milieu rural où la distance à parcourir par les enfants pour accéder à une école est un facteur limitant la demande pour ce niveau d'éducation.

Dans les deux premiers cycles du fondamental, l'évolution des effectifs est aussi modeste. Entre 2015-16 et 2018-19, les effectifs des deux sexes ont crû presque pareillement avec un taux de 7,2%. Cette même tendance est observée tant dans le secteur public que non-public, tant en milieu urbain que rural. Cette faible évolution des effectifs par rapport à la population scolarisable remet en question l'efficacité des programmes de scolarisation universelle dans le département. L'évolution des effectifs est encore plus faible (2%) dans le troisième cycle du fondamental en raison de l'inefficacité interne du système. La même évolution de 2% au niveau du troisième cycle du fondamental se poursuit dans le secondaire toujours pour les mêmes raisons d'inefficacité interne et des freins économiques (voir tableau 2 ci-dessous) :

Tableau 2 Evolution des effectifs scolaires par niveau d'enseignement de 2015-16 à 2018-19

Niveaux d'enseignement	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Préscolaire				
<i>Garçons</i>	19,901	20,299	20,705	21,119
<i>Filles</i>	19,793	20,189	20,593	21,004
	39,694	40,488	41,298	42,123
Fondamental Cycle 1 & 2				
<i>Garçons</i>	96,414	99,943	101,649	103,384
<i>Filles</i>	92,499	95,885	97,522	99,186
	188,913	195,828	199,171	202,570
Fondamental Cycle 3				
<i>Garçons</i>	18,250	18,373	18,496	18,620
<i>Filles</i>	18,946	19,073	19,201	19,330
	37,196	37,446	37,697	37,950
Secondaire				
<i>Garçons</i>	9,589	9,653	9,718	9,784
<i>Filles</i>	9,785	9,851	9,917	9,984
	19,374	19,504	19,635	19,768

Source : Estimations de la DPCE sur la base des recensements 2013-2014 et 2015-2016, mars 2019

2.5 Analyse de l'évolution de l'accès

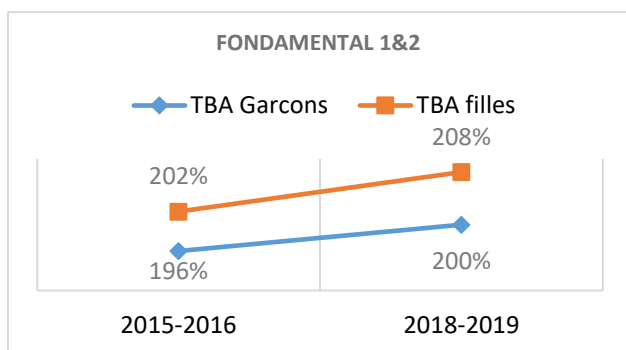
Le Nord-Ouest dispose d'un nombre d'établissements scolaires relativement important par rapport aux autres départements dont bon nombre méritent d'être réhabilités. La reconstruction de certains est à envisager. En effet, la majorité des écoles de la commune de Port-de-Paix et de Jean-Rabel fonctionnent dans des maisons ne respectant aucune norme.

Les efforts de sensibilisation pour augmenter l'offre scolaire se sont traduits par un niveau d'accès très élevé à la première année du fondamental. Comme le montrent les TBA entre 2015-16 et 2018-19, le système aurait, dans l'état actuel, la capacité d'accueillir l'ensemble des enfants de 6 ans du département. Relatons que cette période correspond à la mise en œuvre de deux programmes gouvernementaux promouvant la scolarisation universelle au niveau du fondamental: le Programme de Scolarisation

Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO) et le Programme de Nationalisation des Ecoles Communautaires (PRONEC). Nous avons également relevé une certaine disparité dans l'accès entre le milieu urbain et le milieu rural. Cette situation met en lumière l'inégalité dans la répartition de l'offre scolaire pour ce niveau d'enseignement entre ces deux milieux. Cette disparité s'observe également entre le secteur public et non public dans lequel accède environ 75% des élèves de ce niveau d'enseignement. Les écarts entre les TBA et les Taux Nets d'Admission (TNA) sont assez importants dans le département, ce qui s'explique par le fait qu'un certain nombre d'enfants n'accèdent pas, à l'âge légal, au cycle fondamental.

On a observé que l'accès au niveau du troisième cycle fondamental a accusé une tendance à la baisse entre 2015-16 et 2018-19. Le premier élément d'explication serait lié à l'inefficacité interne au niveau du fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycles où l'on observe un taux d'abandon de 15% en 6^{ème} année fondamentale au cours de l'année académique 2017-2018, malgré l'élimination des évaluations officielles pour cette année d'études. Les écarts entre les TBA et les TNA restent considérables à ce niveau d'enseignement et découleraient donc de l'héritage des mauvais parcours au niveau des deux premiers cycles. Mais des études plus spécifiques devraient être conduites en vue d'une évaluation exhaustive des causes de la diminution des taux de transition au 3^{ème} cycle fondamental.

Figure 3 Evolution du TBA de 2015-16 à 2018-19



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

2.6 Analyse de l'évolution de la participation

Entre 2015-16 et 2018-19, la fréquentation scolaire est en progression au niveau du préscolaire et des deux premiers cycles du fondamental. Au niveau du troisième cycle, on constate plutôt une certaine stagnation sur cette même période (voir figure 4 ci-dessous). Les Taux Bruts de Scolarisation (TBS) indiquent qu'au niveau du préscolaire et du fondamental 3, le système aurait, dans les conditions actuelles, la capacité d'accueillir au moins 70% des enfants d'âge officiel pour ces niveaux.

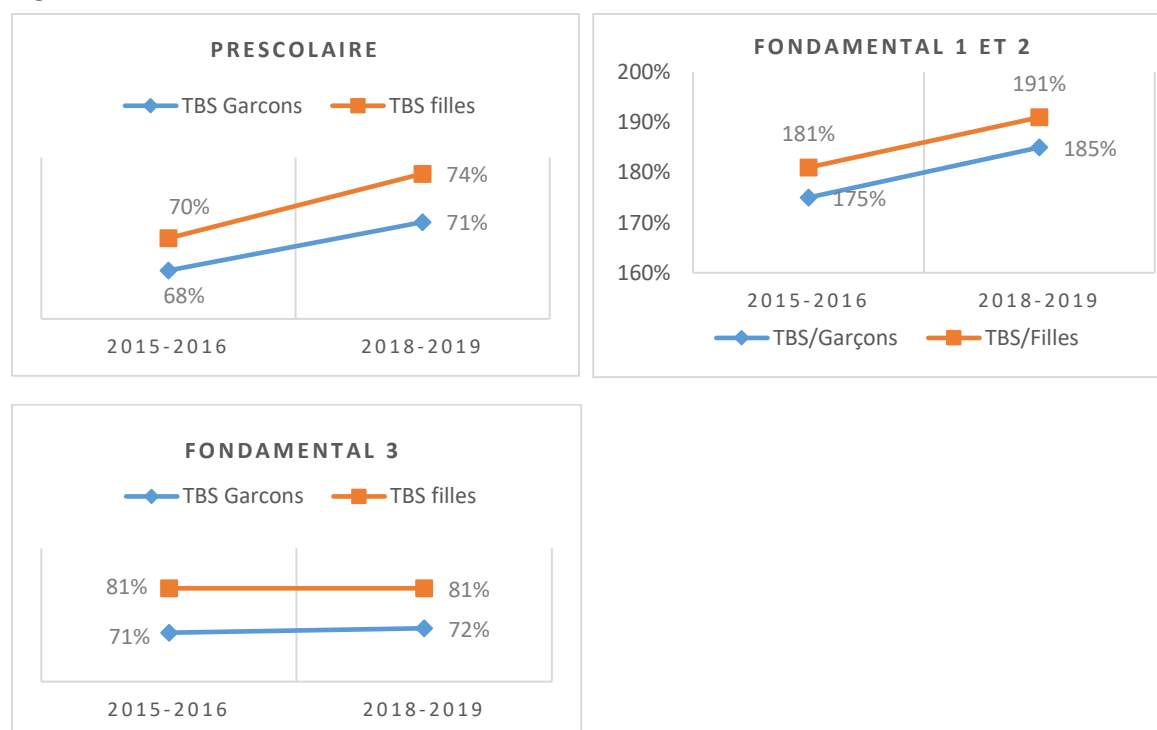
Au niveau des deux premiers cycles du fondamental, les TBS sont très élevés et montrent que le système pourrait accueillir les 100% d'enfants d'âge officiel. L'analyse de cet indicateur ne laisse pas apparaître des disparités de genre dans la fréquentation scolaire. Toutefois, il existe un écart apparent dans la

fréquentation scolaire entre les milieux urbain et rural et entre les secteurs non public et public. Dans le secteur public, la prédominance des garçons est marquée. Au niveau urbain, les garçons ont moins d'activités liées à l'agriculture et à l'élevage, ils peuvent profiter de leurs études. Les filles sont quant à elles engagées beaucoup plus dans les activités domestiques que les garçons. Ces niveaux très élevés de TBS traduisent la capacité de ce niveau d'enseignement à accueillir tous les enfants ayant l'âge légal pour y être scolarisés, mais aussi, à côté des rentrées tardives et des abandons par intermittence pour des raisons économiques, d'autres comportements :

- La demande sociale pour ce niveau est si élevée que les parents maximisent la probabilité pour que leurs enfants y accèdent en l'inscrivant dans plusieurs établissements scolaires en même temps ;
- La faible situation socioéconomique des parents les pousse à changer leurs enfants d'école régulièrement à la recherche de certains bénéfices comme les uniformes, les kits scolaires, les manuels scolaires et surtout la cantine scolaire.

Rappelons que le TBS donne une indication sur la capacité du système à accueillir la demande sociale d'éducation. En le rapprochant des Taux Nets de Scolarisation (TNS) qui sont autour de 108% au niveau du fondamental 1&2 et à peine de 20% dans le fondamental 3, nous relevons très clairement une indication d'inefficacité interne dans ces niveaux d'enseignement. Ainsi pour mieux apprécier le parcours des élèves, à l'intérieur de chaque cycle d'études et entre cycles d'études successifs, certains indicateurs relatifs au parcours scolaire seront analysés dans la section suivante.

Figure 4 Evolution des TBS de 2015-16 à 2018-19



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

3. L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉDUCATION

3.1 L'efficacité interne

Les résultats du recensement scolaire de 2015 font ressortir effectivement des difficultés dans le parcours des élèves au niveau des deux premiers cycles du fondamental. Si les TBA montrent un accès plus large des filles dans ce niveau d'enseignement, l'analyse des indicateurs de flux, notamment des taux de promotion, fait ressortir qu'au niveau des quatre premières années, environ 80% des élèves accèdent en classe supérieure (voir figure 5 ci-dessous). Les garçons ont légèrement un meilleur parcours, mais les filles reprennent l'avantage au niveau de la quatrième année. Toutefois, ce niveau de promotion, pour les deux sexes diminue en cinquième année. Ces indicateurs suivent la même pente descendante tant dans le secteur public que non public, tant en milieu urbain que rural. On peut attribuer cette tendance à la baisse du niveau de la qualité de l'éducation. Toutefois, une étude spécifique apporterait les éléments de compréhension nécessaires. Des disparités légères existent entre les milieux rural et urbain et entre les secteurs public et non public.

Figure 5 Taux de promotion dans le fondamental (2015-16)



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Les proportions d'enfants qui redoublent tournent autour de 11% (voir figure 6 ci-dessous). Le redoublement est presque au même niveau chez les deux sexes. La disparité dans les taux de

redoublement est un peu plus prononcée par rapport au milieu, les redoublements semblent être plus nombreux en milieu rural. Cette disparité peut s'expliquer, entre autre, par la situation socioéconomique des parents du milieu rural qui sont moins en mesure de répondre à l'éducation des enfants et de les mettre dans des conditions idéales d'apprentissage (comme fournir à l'enfant une bonne nutrition par exemple). D'autres facteurs comme la faible qualification des enseignants, la distance parcourue par les enfants pour arriver à l'école, etc., peuvent également être mises en avant.

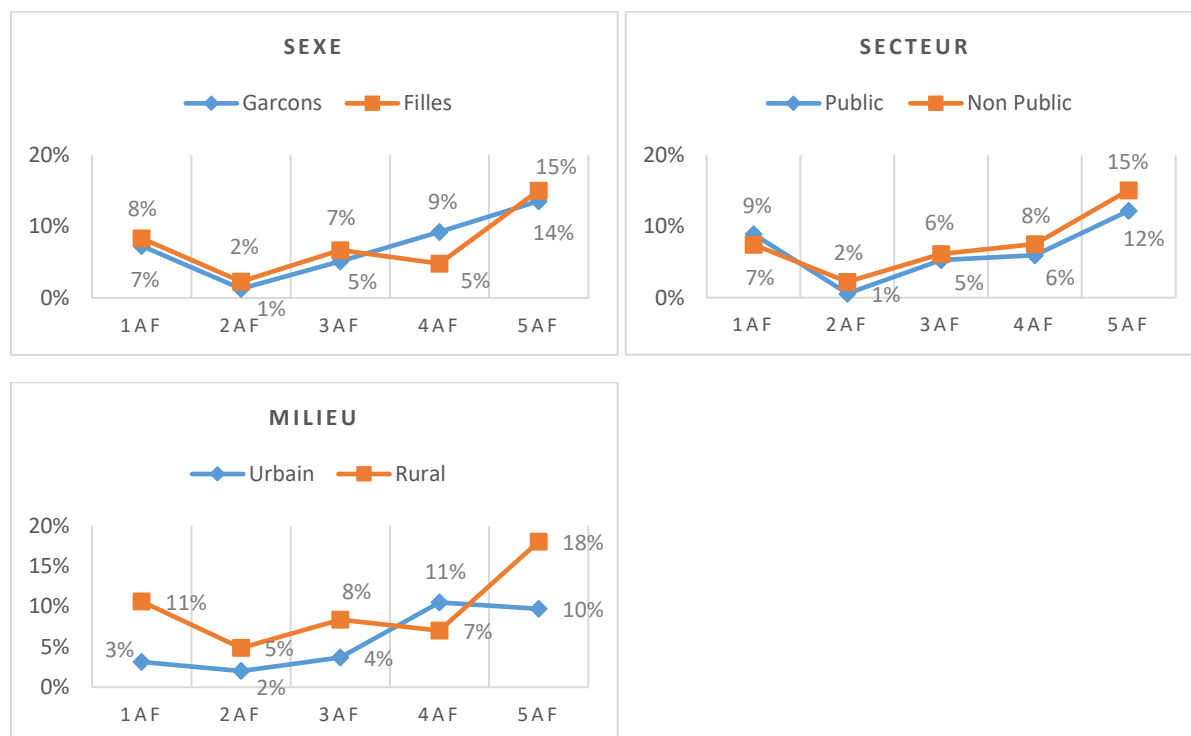
Figure 6 Taux de redoublement dans le fondamental 1&2 (2015-16)



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Les cas d'abandon sont relativement faibles au niveau des cinq premières années du fondamental et il n'existe presque pas de disparité relative au genre, au secteur ou au milieu. Cette réalité est cohérente avec l'écart observé entre les taux de promotion et de redoublement. Toutefois, en 5^{ème} année, les taux d'abandon éclatent. Cette croissance si importante dans les taux d'abandon pointe un phénomène particulier qui consiste à changer de département pour accéder aux niveaux fondamental 3 et secondaire qui ne sont pas disponibles, ou qui ne sont pas de qualité, dans le département d'origine. Il s'agirait des abandons du département mais pas du système éducatif.

Figure 7 Analyse des taux d'abandon dans le fondamental 1&2 (2015-16)



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Plusieurs raisons expliquent l'abandon des études par les enfants :

- L'éloignement des écoles, parfois les élèves sont obligés de parcourir des kilomètres à pied ;
- l'absence de nourriture à l'école. Souvent les enfants arrivent à l'école sans manger et n'ont pas l'espoir de trouver un plat chaud une fois à la maison au retour de l'école.
- En milieu rural, les activités agricoles, à certaines époques de l'année, représentent également une contrainte. Les enfants sont obligés d'aider leurs parents dans certaines activités telles que le semis et la récolte. Cette interruption crée un handicap sérieux à la poursuite de leurs études et se transforme souvent en arrêt définitif.
- Le niveau économique très bas des parents explique aussi la tendance à l'abandon et le faible taux de scolarisation. La majorité des écoles se trouvent dans le secteur privé, d'où l'incapacité d'un grand nombre de parent de faire face aux frais scolaires. D'ailleurs, les parents sollicitent souvent une subvention des écoles privées par l'État. Ajoutée à tout cela, la lenteur de l'État d'honorer ses dettes envers les professeurs fait que le choix d'une école privée est préférable à celui du public. De toute évidence, les écoles publiques fonctionnent chaque année au ralenti à cause du mouvement de grève des professeurs toujours au rendez-vous.

3.2 La qualité de l'éducation

La question de qualité de l'éducation est, depuis quelques temps, au centre des grands débats sur l'éducation. Les gestionnaires, les planificateurs et les partenaires qui travaillent dans le domaine de l'éducation, sont tous unanimes à reconnaître qu'il faut opter pour une éducation de qualité. D'ailleurs, on ne saurait réaliser l'éducation pour tous sans en améliorer la qualité. De plus, les diplômes que produira un système éducatif n'auront de valeur que si l'éducation est de qualité.

Aujourd'hui, il n'y a aucun plan, aucune convention sur l'éducation qui n'accorde à la qualité une place prépondérante. D'ailleurs, l'ODD4 a pour principal but « **d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». On y trouve un ensemble d'objectifs liés à la qualité de l'éducation, objectifs qui doivent être atteints à l'horizon 2030.

Aussi, Le PDEF 2018-2028 élaboré par le MENFP, via l'UEP, met l'accent en son chapitre 2 sur la qualité de l'éducation et définit un ensemble d'objectifs liés à la qualité, objectifs qui doivent être atteints à l'horizon 2028.

Dans le cadre de cette analyse, nous avons retenu cinq thèmes, pour lesquels on a pu calculer des indicateurs qui vont servir de toile de fond à notre démarche de fournir des explications sur la qualité de l'éducation dans ce département. Ces thèmes sont:

- 1- Qualification des enseignants
- 2- Ratio élèves/maitre
- 3- Les infrastructures scolaires (structure d'accueil, équipements sanitaires)
- 4- Taux de réussite dans les examens officiels
- 5- Temps d'apprentissage

3.2.1 Qualification des enseignants

La qualification des enseignants est un facteur fondamental dans l'analyse de la qualité de l'éducation. Les planificateurs sont unanimes à reconnaître que l'on ne peut pas parler d'une éducation de qualité si le système éducatif n'est pas doté d'enseignants qualifiés. Plusieurs mesures ont été prises par le ministère en ce sens. On peut citer à titre d'exemple :

- a) Le PDEF du ministère définit en son chapitre 2 les différents programmes de formation continue pour les enseignants en vue d'arriver à la formation complète de tous les enseignants du système ;
- b) Les douze mesures prises par le MENFP en 2014, notamment celle stipulant que tout enseignant désirant intégrer le système doit disposer d'un permis provisoire d'enseigner (PPE) ;
- c) Conscient de l'importance de la qualité de l'éducation, le MENFP, à travers la DCQ, prévoit chaque année dans le calendrier scolaire un certain nombre de journées pédagogiques dont les cibles directes sont les enseignants du fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycle, car un enseignant qualifié est un garant pour une éducation de qualité.

Par enseignant qualifié, on entend :

- Pour le fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycle, ceux qui sont des normaliens, des capistes, ou ayant une formation quelconque dans le domaine de l'éducation (sciences de l'éducation, FIA, etc.).
- Pour le préscolaire, celles (ou ceux) qui sont des moniteurs (trices), des aides-jardinières ou une formation quelconque dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

Les données relatives à la qualification des enseignants remontent à 2015. Ces données révèlent que 5481 enseignants ont été dénombrés au niveau du fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycle, dont 1203 dans le secteur public. Sur la question relative à la qualification des enseignants, le pourcentage de non réponse est de 58%. Les analyses qui suivront concernent donc seulement 42% des enseignants du département qui ont fourni des informations sur leur qualification.

Selon les informations collectées pour les répondants, environ 70% d'enseignants du fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycle, disposent des qualifications requises pour enseigner à ce niveau d'enseignement. Donc, malgré les différentes mesures prises par le gouvernement et les politiques en matière de formation des maitres, on dénombre encore au moins 30% des enseignants du fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycle qui ne possèdent aucune qualification pour être en salle de classe. Les données disponibles montrent un secteur privé avec plus de 40% d'enseignants non qualifiés tandis qu'au niveau du public, ce pourcentage est d'environ 25%.

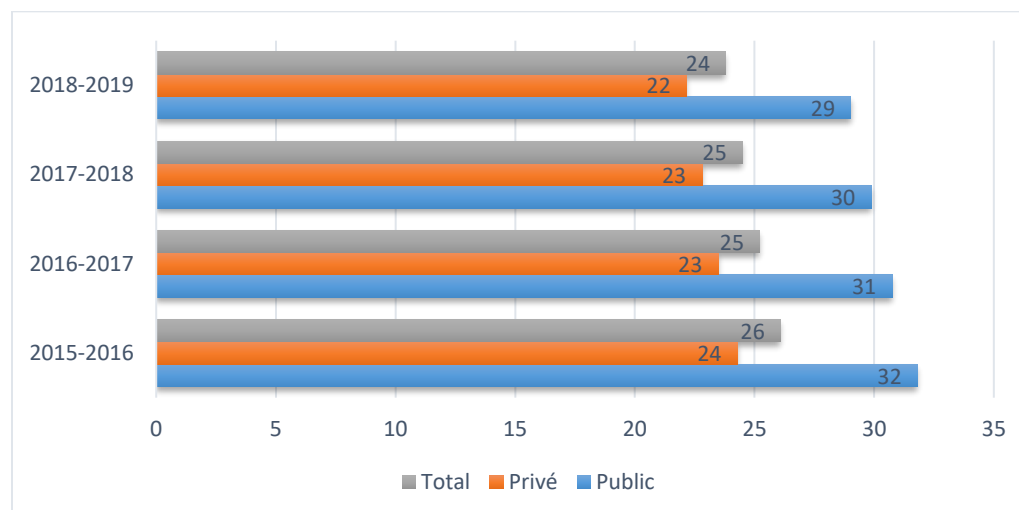
Pour l'éducation préscolaire, 1244 moniteurs/monitrices ont été recensés au niveau du département et pour ces monitrices on a eu un pourcentage de non réponse évalué à 29%. Donc, les analyses portent sur les 71% de moniteurs/monitrices qui ont fourni des informations sur leur qualification. Et parmi ces répondants, 31% déclarent qu'ils disposent des qualifications requises pour travailler avec les enfants.

3.2.2 Ratio élèves/maitre

Le ratio élèves/maitre est un indice qui permet d'évaluer la charge de travail d'un enseignant. Les normes recommandent en moyenne 25 à 30 élèves par enseignant. Cela facilitera non seulement l'exposé magistral du cours, mais cela devrait faciliter également le travail de l'enseignant, notamment lui permettre de suivre la progression individuelle de chaque élève de sa classe.

A partir des données des recensements antérieurs, la DPCE a pu estimer les effectifs des élèves et des enseignants et calculer les ratios élèves/maitre sur trois années de 2015 à 2018. Les indicateurs se présentent comme suit :

Figure 8 Évolution du taux d'encadrement élèves/Maitre au niveau de l'enseignement fondamental de 2015 à 2018



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Au niveau national le nombre d'élèves par maitre est passé de 28 en 2015 à 24 en 2018, soit une chute de quatre enfants. Tandis que dans le département du Nord-Ouest, ce ratio est passé de 26 en 2015 à 24 en 2018. Les enseignants du secteur public ont, en général, une charge de travail plus élevée que ceux du privé que ce soit au niveau national ou au niveau départemental. En effet, au niveau du secteur public, le nombre d'élèves par maitre est passé de 32 en 2015 à 29 en 2018, tandis que pour le privé ce rapport est passé de 24 à 22, avec une chute de deux enfants.

Au niveau du préscolaire, il y a plus ou moins une certaine stabilité des taux d'encadrement de 2015 à 2018. Cet indicateur s'est stabilisé autour de 32 dans l'ensemble mais le secteur public accuse un taux plus élevé avec environ 51 enfants pour une monitrice.

3.3.3 Infrastructures scolaires

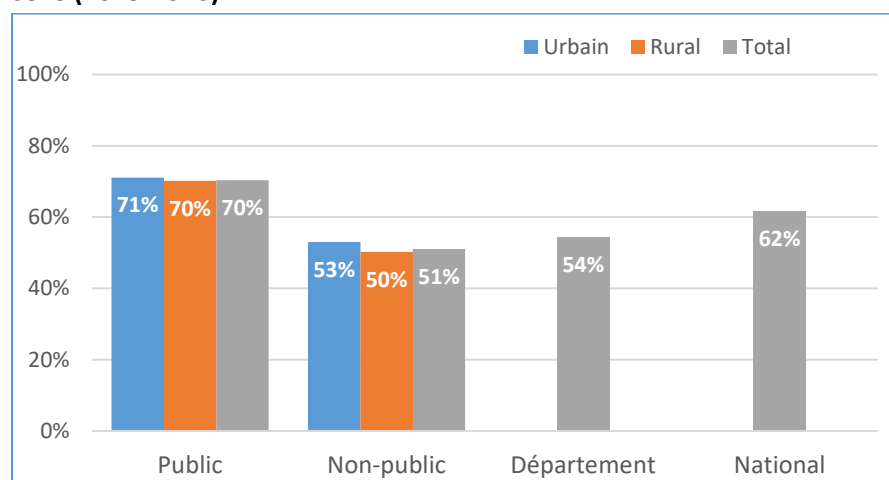
▪ Lieux d'accueil des écoles

En général un espace destiné à recevoir des élèves doit respecter des normes architecturales et pédagogiques d'apprentissage. Ces normes sont définies par la Direction du Génie Scolaire (DGS). Il arrive malheureusement dans notre système que les bâtiments utilisés comme espace de formation ne respectent aucune norme. Pis encore, souvent ces bâtiments n'ont même pas été construits à des fins de formation.

Les résultats du dernier recensement 2015-2016 ont révélé 1146 écoles fondamentales dans le département du Nord-Ouest avec 18% d'écoles publiques. Seulement 54% de ces écoles fonctionnent dans des bâtiments construits à des fins d'enseignement. Donc selon les chiffres disponibles, sur chaque dix écoles recensées dans le département, un peu plus de cinq seraient logées dans des bâtiments qui ont

été construits à cet effet. Au niveau du secteur public, il y a quand même une meilleure attention en ce sens car pour chaque dix écoles recensées, sept sont logées dans des bâtiments construits à des fins d'enseignement, et les trois autres fonctionnent dans des espaces non destinés à des fins d'apprentissage.

Figure 9 Répartition des écoles logeant dans des bâtiments construits à cet effet, par milieu et par sexe (2015-2016)



Source : MENFP/DPCE/Recensement scolaire 2015-2016

- Les écoles qui ne fonctionnent pas dans des bâtiments construits à cet effet sont pour la plupart logées dans des anciennes maisons d'habitation qui ont été converties en structures d'apprentissage mais qui ne respectent pas vraiment les normes requises en termes de structure d'accueil. Parfois, elles sont aussi logées dans des hangars, sous des tonnelles et dans bien d'autres structures qui ne respectent aucune norme pédagogique d'apprentissage.

▪ **Infrastructures sanitaires**

Parmi les écoles recensées dans le département du Nord-ouest environ une école sur dix est dépourvue de structures sanitaires. Il faut noter que 55% des écoles recensées n'ont fourni aucune information à ce sujet.

Tableau 3 Proportion d'écoles disposant de latrine et d'eau potable

Fondamental	% écoles disposant de latrines	% de non réponse	% écoles disposant d'eau potable	% de non réponse
Département	91%	55%	53%	59%
Public	87%	42%	30%	45%
Non-public	92%	58%	60%	62%
Urbain	92%	47%	60%	49%
Rural	91%	58%	49%	63%
National	92%	42%	57%	49%

Source : MENFP/DPCE/Recensement scolaire 2015-2016

Toutefois, on ne dispose d'aucune information sur la qualité des infrastructures sanitaires.

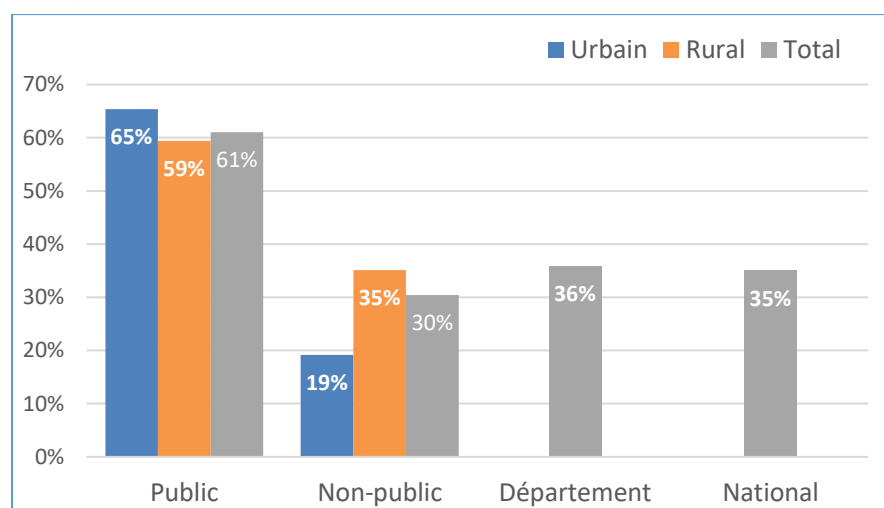
Environ la moitié des écoles dans le département du Nord-ouest déclarent disposer d'eau potable parmi les répondants. 59% des écoles n'ont malheureusement fourni aucune information à ce sujet, et parmi celles qui ont répondu à la question relative à la disponibilité d'eau potable dans l'institution, près de cinq écoles sur dix ne sont pas alimentées en eau potable. La situation est plus préoccupante dans les écoles publiques où pour chaque 10 écoles, à peu près 7 ne disposent pas d'eau potable pour les élèves.

▪ Cantines scolaires

Il ne fait aucun doute que la cantine scolaire peut dans une certaine mesure contribuer à améliorer l'apprentissage des enfants.

Les données disponibles sur la disponibilité de cantine scolaire dans les écoles remontent au recensement scolaire de 2015-2016 et concernent 96% d'écoles ayant fourni des informations à ce sujet. Ces données révèlent que 36% des écoles du département du Nord-ouest disposent de cantines scolaires. Notamment, on dénombre un plus grand pourcentage d'écoles publiques, 61%, qui disposent de cantine pour les élèves (pour 93% de répondants). Dans le privé, seulement 30% des écoles (sur 96% de répondants) permettent aux élèves de bénéficier d'un plat chaud.

Figure 10 Répartition des écoles disposant de cantine scolaire, selon le secteur et le milieu (2015-2016)

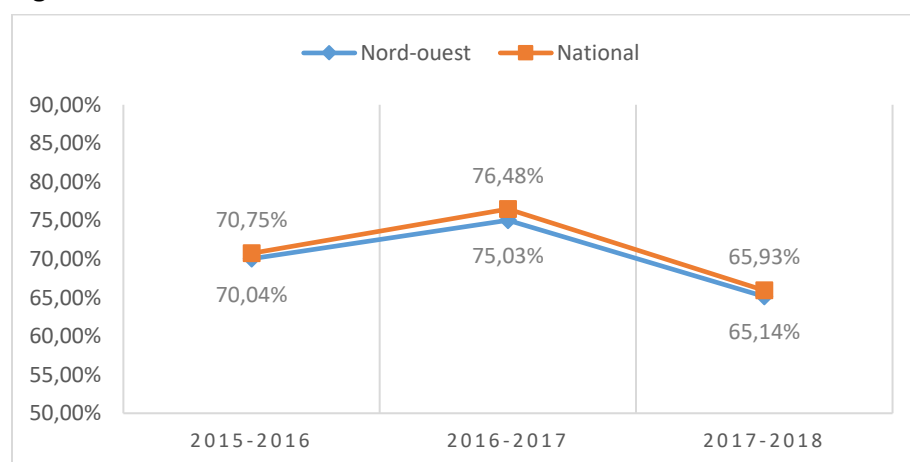


Source : MENFP/DPCE/Recensement scolaire 2015-2016

3.3.4 Les résultats scolaires de 2015 à 2017

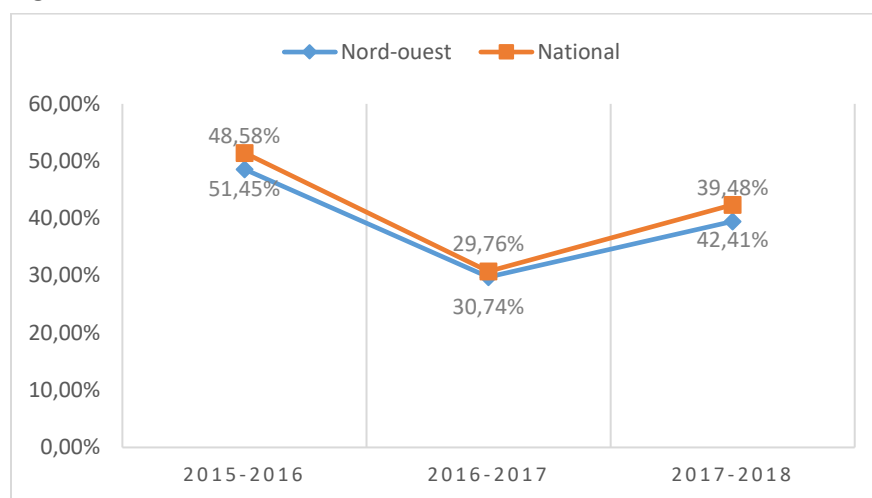
Les données collectées sur les évaluations officielles de la neuvième année fondamentale révèlent, pour les trois dernières années, une baisse générale des résultats. D'abord on observe une progression de 2015 à 2016 et de 2017 à 2018, les résultats ont chuté tant au niveau national que départemental.

Figure 11 Évolution des résultats des évaluations de 9ème AF de 2015 à 2017



Source : MENFP/BUNEXE

Figure 12 Évolution des résultats des évaluations de PHILO de 2015 à 2017



Source : MENFP/BUNEXE

Plusieurs raisons peuvent expliquer la diminution des résultats des évaluations officielles. Nous énumérons quelques-unes mais la liste n'est pas exhaustive :

- 1) En général, les matières pour lesquelles on enregistre les notes les plus faibles pour les élèves sont le français et les Maths. En général la faible performance en français et en Mathématiques explique les échecs scolaires ;
- 2) Le manque de contrôle sur la dispensation des cours, sur l'application des curricula ;
- 3) Le non-respect du temps d'apprentissage où on assiste à un renvoi répété des élèves pour causes économiques, disciplinaires, etc. ;
- 4) Le non-respect du temps d'apprentissage dû aux troubles politiques, manifestation des rues, grèves répétées des professeurs (notamment dans le secteur public)
- 5) La prolifération des écoles ne respectant pas les normes de fonctionnement, notamment les écoles dites « borlettes »⁸ ;
- 6) La non-compréhension des textes d'examens par les élèves qui maîtrisent assez mal le français ;
- 7) Ajouter à cela, un élément non moins important, la gouvernance du système en général et de la DDENO en particulier.
- 8) Le problème d'efficacité externe du système qui crée une sorte de démotivation chez les élèves ;

Malheureusement, on ne dispose pas des données éclatées par secteur permettant de comparer les deux secteurs d'éducation.

3.3.5 Temps d'apprentissage

Le temps d'apprentissage est un élément fondamental d'acquis. En effet, le temps consacré en classe aura certainement des incidences d'une part sur les programmes à couvrir avec les apprenants, et, d'autre

⁸ Terme qui renvoie aux écoles de très mauvaise qualité

part, sur les résultats des évaluations. D'ailleurs c'est pourquoi le MENFP définit souvent des calendriers adaptés chaque fois qu'il y a des turbulences occasionnant la fermeture des écoles. On peut citer à titre d'exemple, le calendrier adapté défini spécifiquement pour le grand Sud après le cyclone Matthew en 2016, le calendrier adapté défini récemment (en 2019) suite aux deux semaines de paralysie des écoles à cause des manifestations des rues, etc. Tout ceci, dans le but de permettre le respect du temps d'apprentissage qui est un élément crucial des acquis scolaires.

Le critère largement admis est de 850 à 1000 heures d'apprentissages par an pour les élèves. Le calendrier scolaire définit en général 945 heures d'apprentissages au niveau du fondamental et 1134 heures d'apprentissage au niveau du secondaire.

Mais malheureusement assez souvent le nombre d'heures d'apprentissage n'est pas toujours respecté. Cette situation est souvent due à des manifestations récurrentes, des grèves de professeurs (notamment dans les lycées), et d'autres événements ou catastrophes naturels, etc. Le tableau ci-dessous montre par exemple que, pour l'année académique 2018-2019, les élèves ont perdu au moins 30% des heures d'apprentissage prévues dans le calendrier scolaire. En effet, au moins 41 jours de classes ont été perdus suite au tremblement de terre survenu en 6 octobre 2018 et à la fermeture forcée des classes à cause du phénomène « pays lock » en février et en mai.

Tableau 4 Temps d'apprentissage fourni en 2018-2019

Niveau scolaire	Nombre de jours de classe programmé	Nombre d'heures défini dans le calendrier	Nombre de jours de classes perdues		Nombre d'heures d'apprentissage perdues		Pourcentage d'heures d'apprentissage perdues	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Fondamental	189	945*	56	56	280	286	30%	30%
Secondaire	189	1134*	56	56	336	336	30%	30%

**A raison de 5 heures par jour pour le fondamental et 6 pour le secondaire*

Source : données collectées à la DPCE et dans la DDE, mars 2019

ANNEXES

Annexe A : Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic

Estimations des données scolaires

Le dernier recensement scolaire du MENFP remonte à 2015-2016. La carence de données de base sur les effectifs scolaires réduit la possibilité de calculer certains indicateurs de base comme les taux d'accès et de participation scolaire, et aussi de qualité. Or ces indicateurs sont nécessaires pour parvenir à un Diagnostic Sectoriel de l'Education (DSE). Il n'a pas été non plus possible de mobiliser les données dans les DDE. Des difficultés liées à des contraintes de temps, de moyens de déplacement, de disponibilité des inspecteurs, etc. n'ont pas permis de mobiliser les données nécessaires pour produire les DSE des DDE. On a dû donc recourir à des estimations et projections à partir des données antérieures. Le Service des Statistiques et Analyse de la DPCE a été très sollicité en ce sens.

Les résultats des recensements scolaires antérieurs (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2016) ont fourni assez d'éléments pour permettre d'observer les tendances et comportements futurs des variables et, par conséquent, de produire les projections du nombre d'écoles, des effectifs scolaires et des redoublants, des effectifs des enseignants jusqu'en 2019.

Dans un premier temps on a calculé un TAMA (Taux Annuel Moyen d'Accroissement) pour chaque catégorie de variables à partir des données antérieures. Ces taux ont été appliqués aux données du dernier recensement scolaire (2015-2016) afin de produire des estimations et des projections de données agrégées au niveau national de 2016 à 2019.

Ensuite, en se basant sur les résultats des recensements antérieurs, notamment ceux de 2013-2014 et 2015-2016, on a élaboré des tableaux de pondération par département, commune, année d'études, âge, sexe et aussi par secteur d'éducation. Lesquels tableaux ont été utilisé pour désagréger les données estimées pour les trois niveaux scolaires et suivant les différentes variables retenues. On part de l'hypothèse de base qu'il n'y a pas de changements pertinents dans la structure de répartition des données compte tenu de la tendance observée pour les six dernières années.

En dernier lieu on a procédé à un contrôle de cohérence sur les données désagrégées en analysant les schémas d'évolution à partir des grandes tendances.

Les indicateurs produits ont été soumis aux participants des DDE respectifs, qui ont une certaine connaissance du terrain, pour commentaires et suggestions.

▪ **Indicateurs relatifs à l'accès**

Les indicateurs d'accès et de participation scolaires ont été calculés et ventilés par département, par commune (pour certains indicateurs), par secteur et par zone géographique (milieu urbain et milieu rural).

▪ **Indicateurs liés à la qualité scolaire**

Les indicateurs de qualité ont été calculés et ventilés par département, secteur et zone géographique à partir des projections. Toutefois, pour certaines données liées à la qualité, notamment les infrastructures scolaires,

la qualification des enseignants, etc., il paraît illogique de procéder à des projections. On a dû produire des analyses sur les données disponibles qui ne sont autres que celles du dernier recensement 2015-2016.

Estimation des données de population

Les données sur la population scolarisable sont du ressort de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). Le dernier recensement de l'IHSI date de 2003 (RGPH 2003). Pour avoir des données de population éclatées par âge et par commune pour 2015, 2016, 2017 et 2018, on s'est inspiré de la publication, **Estimation et projection de la population totale urbaine et rurale et économiquement active**, produite conjointement par l'IHSI et le Centre Latino-Américain de Démographie (CELADE). Cette publication fournit des projections de population à l'horizon 2050. Toutefois, ce sont des données agrégées (niveau national) par groupe d'âge. Ces données ont été dans un premier temps éclatées par âge simple à partir du multiplicateur de Sprague, puis on a utilisé des tableaux de pondération par département et par sexe afin de ventiler ces données par département et par sexe.

Limites des données

Il est recommandé d'utiliser ces données avec réserve parce qu'il s'agit, d'une part de données de projections et non des données collectées en temps réel et d'autre part, certains indicateurs, notamment ceux d'accès et de qualité, utilisent deux sources de données. Des données internes au système (données scolaires) dont les projections sont faites à partir des bases de données datées de trois ans (2015-2016), et des données externes (données démographique de l'IHSI) qui sont des projections faites à partir des bases de données datées de plus de dix ans (2003). Aussi, parce que les données de 2015-2016 de la DPCE n'ont jamais été publiées et diffusées, elles ne font pas figure de données officielles.

Annexe B : Contexte historique

Le Département du Nord-Ouest est situé sur les rives du passage du vent, détroit qui sépare Haïti de Cuba. Le Nord-Ouest attire l'intérêt stratégique de Christophe Colomb qui accoste au Môle Saint Nicolas en 1492 ainsi que les flibustiers français qui s'y installent au dix-septième siècle et fondent ainsi la colonie française de Saint-Domingue. Au cours de son histoire, Môle Saint Nicolas est particulièrement contestée par les Britanniques, les Français, les Américains et évidemment les Haïtiens eux-mêmes.

Le Nord-Ouest fut le premier point d'appui de la présence française³. Il regorge de paysages verdoyants. Avec approximativement ses 95 kilomètres de plages, il est un département à pleine potentialité pour le développement d'Haïti.

Aujourd'hui, à l'exception de l'île de la Tortue et de la région côtière près de Port-de-Paix, le Nord-Ouest est aride, ce qui empêche aux parents de répondre convenablement aux besoins éducatifs de leurs enfants. Ils sont obligés, pour la plupart, de laisser le pays abandonnant leurs enfants en quête d'un mieux-être. En ce sens, le phénomène des enfants de rue apparaît et la délinquance juvénile s'impose. Nous en payons les frais aujourd'hui avec le phénomène du banditisme armé. Que dire de l'accroissement démographique de la population ?

Annexe C: Les communes du département

Tableau - Présentation des communes du département du Nord-Ouest

Communes	Démographie (Population estimée en 2009)	Densité	Superficie	Économie
Môle Saint Nicolas	30 795 hab.	136 h/km ²	227,07 km ²	60% pêche, 15% d'élevage caprin et 25% d'agriculture : pistache, maïs, patate, figue, banane, manioc, cocotier et autres
Bombardopolis	29 600 hab.	159 h/ km ²	186,6 km ²	Charbon de bois, pêche, élevage caprin
Baie-de-Henne	24 812 hab.	122h/ km ²	203,72 km ²	Pêche, miel (terre dénudé, accès difficile)
Jean Rabel	134969 hab.	277h/ km ²	488,13 km ²	Canne-à-sucre, figue-banane, manioc, maïs, patate, pois, cocotier (On extrait du cuivre sur le territoire communal)
Port-de-Paix	306 344 hab. (299 580, ville)	527 h/ km ²	351,75 km ²	Banane, patate, pois, maïs, igname (autrefois ville exportatrice de bananes et de café)
La Tortue	35 347 hab.	197,8h/ km ²	187,70 km ²	Potentiel touristique à cause de sa géologie, ses sites naturels, ses plages, ses montagnes, ses vestiges historiques et culturels ; elle dispose de terres argileuses ; pistache, pois, patate, lait de vache, pêche....
Chansolme	27 611hab. 35 612 (2017)	519 h/ km ²	53,19 km ²	Banane - canne à sucre
Bassin Bleu	57 697 hab.	269h/ km ²	214,83 km ²	Café - coton - tabac - miel - banane
Saint Louis du Nord	105 808 hab.	842 h/ km ²	125,6 km ²	Café, cacao, tabac, banane, produits de mer, igname, arbre véritable, fruits...
Anse-à-Foleur	27 480 hab. 30217 (2015)	442h/ km ²	621,4 km ²	Cacao - café - arbre véritable - figue-banane - fruits